



Commune de DORTAN (01590)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 SEPTEMBRE 2026 N° 2026-042

1. Commande
publique
1.4 – Autres types de
contrats

Nombre de conseillers :

En exercice : 19
Présents : 16
Votants : 19

Date de la convocation :

15 septembre 2026

Vote	
Pour :	19
Contre :	0
Abstention :	0

Acte rendu exécutoire après :

- transmission en sous-préfecture de Nantua le 25 septembre 2026
- affichage du 25/09/2026 au 24/11/2026

Président : Lionel CORNATON, Maire

PRESENTS : CORNATON Lionel – RODIA Romain – BAPTISTA MONNET Emeline – VERGNE Jérôme – FACCHINETTI Sandrine – COLOMB Pascal – JOACHY Jean-Paul – LAMBERT Yves - DROUINAUD Philippe – SIMONIN Annabelle – MAÎTRE Séverine – DEBOVE RIONDY Alexandra – COLLOMB Mariane - PIVARD Michel – DURET Janine - DAVID-HENRIET Christophe

EXCUSES : BRIDOUX Gérald (pouvoir à COLOMB Pascal) - DALPHIN Marlène (pouvoir à RODIA Romain) – BOUVIER SERRAND Coralie (pouvoir à DURET Janine)

Secrétaire de séance : Jean-Paul JOACHY

OBJET :

CONVENTION DE
PARTICIPATION AU
FINANCEMENT DE
SERVICES DE
DOCUMENTATION ET
D'AIDE A LA DECISION
AVEC SVP

Dans le cadre de ses actions en faveur de la cohésion et de la solidarité de territoire, et afin de bénéficier d'économies d'échelles, Haut-Bugey Agglomération (HBA) a lancé une consultation pour désigner un prestataire à même de proposer des services de documentation et d'aide à la décision publique territoriale.

Mme Sandrine FACCHINETTI, Adjointe au Maire, explique qu'un précédent groupement de commandes avait été institué en 2024 et 2025, auquel la Commune de DORTAN avait adhéré par délibérations du 16 décembre 2024 et du 8 décembre 2025 pour à chaque fois une durée d'une année non renouvelable.

Après identification de l'offre économiquement la plus avantageuse, un contrat d'une durée de 3 ans à compter du 1er janvier 2027 a été souscrit par l'Agglomération avec la société SVP afin que les 29 entités mentionnées dans la convention de refacturation, HBA comprise, bénéficient d'accès à l'offre de services brièvement décrite ci-après en matière de fonction publique, marchés publics, état civil, statut des élus, finances et fiscalité, urbanisme, intelligence territoriale, règlementation technique, relation public/privé, recherche de partenariats... :

- ➔ Accompagnement opérationnel par des experts via des entretiens téléphoniques (réponses d'experts, aide à la prise de décision), avec réponses écrites sur simples demandes + références des textes et jurisprudences.
- ➔ Veille métier décideur public : revue du web, actualité juridique, bonnes pratiques métier, question/réponse d'homologues, actualités marquantes, webconférences.
- ➔ Accès inclus et illimité sur internet à une large base de données : documentation (fiches pratiques, livres blancs, notes d'actualité, exemples de délibérations, arrêtés, règlements, bases de rédactions de marchés publics, textes, jurisprudences...).
- ➔ Services d'intelligence artificielle.

Il s'agit par ces services de sécuriser les pratiques quotidiennes des communes et de l'agglomération.



Commune de DORTAN (01590)

Le montant total du marché conclu est de 28 680.00€ HT soit 34 416.00€ TTC par an, à répartir entre les entités, dont 727.50 € HT soit 873.00€ TTC pour la commune de DORTAN.

La convention qu'il est proposé d'approuver prévoit que HBA sera l'interlocuteur privilégié de SVP en ce qui concerne la facturation. L'Agglomération paiera la totalité de la facture annuelle à SVP, charge ensuite à l'agglomération de refacturer, chaque année, les montants dus aux communes, selon les modalités et montants précisés dans la convention de refacturation établie d'un commun accord entre les parties.

Aucune entité ne pourra adhérer aux services au cours de ces trois années, ni se retirer de cet achat mutualisé sans indemniser le prestataire. Les entités pourront en revanche interroger directement SVP pour aide à la décision par n° de téléphone dédié ou plateforme dédiée.

VU le code général des collectivités territoriales,

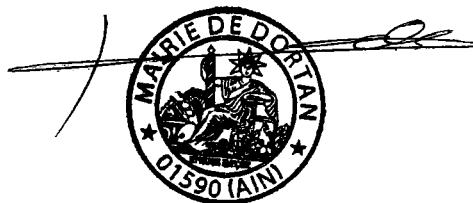
VU le projet de convention de participation au financement des services d'accès à de la documentation et d'aide à l'action publique territoriale 2027-2029,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

L'exposé de Madame Sandrine FACCHINETTI entendu et après en avoir délibéré,
A l'unanimité

- APPROUVE la convention de participation au financement de services d'accès à de la documentation et d'aide à la décision 2027-2029 conclue entre HBA et les 28 communes selon les modalités énoncées ci-avant.
- AUTORISE le maire à signer la convention ci-dessus évoquée ainsi que tout acte en rapport avec cette convention dès lors qu'il n'entraîne pas une augmentation de montant pour la commune.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.
LE MAIRE,
Lionel CORNATON



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : CONVENTION DE PARTICIPATION AU FINANCEMENT DE SERVICES DE
DOCUMENTATION ET D'AIDE A LA DECISION AVEC SVP

Date de décision: 21/09/2026

Date de réception de l'accusé 24/09/2026

de réception :

Numéro de l'acte : DEL2026042

Identifiant unique de l'acte : 001-210101481-20260921-DEL2026042-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 1 .4

Commande Publique

Autres types de contrats

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : DEL 2026042 CONV PARTICP FINANCT ASSISTANCE JURID.pdf (99_DE-
001-210101481-20260924-DEL2026042-DE-1-1_1.pdf)

Annexe : PROJET CONV PARTICIP FINCT ASSISTANCE JURID.pdf (73_CO-001-
210101481-20260924-DEL2026042-DE-1-1_2.pdf)

PROJET CONVENTION PARTICIP FINCT ASSISTANCE JURID